

# Pers-Jussy



## Bulletin municipal

N° 46 - Juillet 2015

Prochaine parution

octobre 2015



### EDITORIAL DU MAIRE

Depuis de nombreuses années la mairie soutient la classe unique des Roguet, avec le concours de parents d'élèves et d'enseignants qui se dévouent sans compter, à la réussite des enfants du CP au CM2.

Cette école de hameau qui rend de multiples services dispose d'une garderie, d'une cantine, d'une surveillance des élèves durant et après le repas de midi, ainsi que des ateliers périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires.

Adulée ou décriée, la classe unique a toute sa place dans le paysage éducatif de l'Education Nationale.

Et pourtant, celle des Roguet ne fait plus recette auprès de certaines familles, pour de multiples raisons propres à l'analyse de chacun, ou tout simplement par convenances personnelles.

A chaque rentrée scolaire le maire est interpellé, parfois vivement, par des parents qui ne souhaitent pas, ou plus scolariser leurs enfants dans cette petite école.

Permettez-moi de passer sous silence certains messages que je reçois, parfois à la limite de l'acceptable et qui ne concernent même plus l'école ou les enfants.

Aux parents de prendre leurs responsabilités ! On ne peut demander au maire de tout mettre en œuvre pour maintenir une école et, dans un même temps, ne plus vouloir la fréquenter ou ne l'utiliser que lorsque cela nous arrange.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler qu'une fermeture de classe unique est définitive, et qu'il est dès lors illusoire, de demander au maire d'intervenir auprès de l'Education Nationale pour envisager sa réouverture.

Votre Maire,  
Louis Favre

## SÉANCE DU 30.04.2015

Le Conseil Municipal :

- Visite le nouvel espace aménagé aux vestiaires de foot.
- Approuve le PV du Conseil Municipal du 02/04/2015.
- Décide d'organiser une enquête publique concernant la régularisation de la route de Cevins.
- Accepte à l'unanimité la transmission par voie électronique de l'ensemble des convocations à destination des membres du conseil municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour toutes les formations qui ne rentrent pas dans le cadre de la cotisation obligatoire.
- Ecoute Madame Isabelle ROGUET, Adjointe au scolaire, qui fait un compte-rendu de l'avancement du Projet Educatif Territorial (PEDT) qui sera présenté au comité de pilotage et mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Décide à l'unanimité de ne pas facturer aux parents d'élèves les temps d'ateliers périscolaires pour 2015-2016.
- Après avoir rencontré à plusieurs reprises le comité de l'association Le Re'Pers, accepte de municipaliser les activités garderie périscolaire - centre de loisirs pour la rentrée de septembre, décide de créer un service enfance et jeunesse et d'ouvrir un poste de Directeur de ce service.
- Est informé de la fermeture définitive des courts de tennis.
- Ecoute Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments, qui demande la fermeture totale des activités du centre de loisirs durant une semaine au mois d'août pour démoussage de la toiture de l'école maternelle.
- Approuve la modification simplifiée du PLU portant sur le remplacement du Coefficient d'Occupation des Sols par le Coefficient d'Emprise au Sol.
- Suite à l'achèvement des travaux du jardin du souvenir, demande à plusieurs marbriers de faire des propositions quant à la fourniture de petites plaques à poser sur les piliers prévus à cet effet.
- Accepte le devis de Monsieur Esther VACHOUX pour le fauchage des bords de route à raison de 53 € HT / heure.
- Ecoute Madame Chantal BARONI-CHAPPAZ, déléguée au SIVU Espace Nautique des Foron qui fait un compte-rendu de la dernière réunion du syndicat, à savoir :
  - \* approbation du compte administratif 2014 ;
  - \* recrutement des jeunes pour la saison ;
  - \* planning des scolaires ;
  - \* nouvelle dénomination de l'espace nautique.
- Ecoute Madame Sylvie ROSSET, adjointe au CCAS, qui précise que :
  - \* 142 personnes se sont inscrites pour le repas des aînés, prévu le 3 mai à Eloise ;
  - \* la fête des mamans est prévue le 30 mai ; 34 enfants et leurs parents sont invités.
- Est informé :
  - \* d'un courrier qui a été envoyé par La Poste aux habitants qui ne disposent pas de boîte aux lettres à proximité de la voirie communale ;
  - \* qu'un store fraîchement installé à l'agence postale a été vandalisé durant la nuit ; ce genre de vandalisme est absolument inadmissible et demeure à la charge de la collectivité : plainte a été déposée ;
  - \* que la cérémonie du 8 mai au monument aux Morts est prévue à 11heures.
- Ecoute un représentant de l'USPJ qui remercie la commune concernant les travaux réalisés au vestiaire au cours de ces derniers mois.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 mai 2015 à 19h30.

## SÉANCE DU 28.05.2015

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 30/04/2015.
- Ayant accepté la municipalisation de l'association Le Re'Pers sur proposition de cette dernière, décide de poursuivre les démarches nécessaires à cette nouvelle organisation et assistera à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le lundi 15 juin.
- Décide de lancer le projet de remise en état, momentanément suspendu pour occupation sociale, de l'ancienne salle paroissiale acquise par la commune, et invite la commission bâtiments à assister à une réunion de travail le jeudi 4 juin à 9h30.
- Ecoute Monsieur le Maire qui précise que le bail de la crèche a été signé avec le gestionnaire pour ouverture première quinzaine de juin.

## SÉANCE DU 28.05.2015 (suite)

### Le Conseil Municipal :

- Prend connaissance du Projet Educatif Territorial (PEDT) qui sera présenté au comité de pilotage le 15 juin avant le conseil d'école.
- Prend connaissance des devis d'entretien des bâtiments communaux à savoir :
  - \* rénovation tisanerie, hall de l'école maternelle - Faivre Peinture : 4 953 € ;
  - \* boiseries immeuble Le Teupet - Faivre Peinture : 6 326 € ;
  - \* entretien toit école maternelle - Chevallier David : 8 198 €.
- Rappelle que les dossiers accessibilité, conformément à la loi handicap du 11 février 2005 et au décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, devront être déposés en mairie pour le 27 septembre dernier délai.
- Donne une subvention au collège Ste Marie pour un voyage scolaire en Italie concernant 3 enfants de la commune (25 € par enfant).
- Décide d'embaucher 7 jeunes, étudiants, en CDD, affectés à tour de rôle à l'entretien de la voirie communale durant l'été.
- Accepte le devis suivant : fourniture de 3 radars pédagogiques - Ent. VACHOUX pour 6 933 €.
- Pour faire suite aux courriers qui ont été adressés par la Poste à de nombreux concitoyens concernant l'emplacement de leur boîte aux lettres, Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à la direction de cet établissement de rencontrer toutes les personnes qui ont des difficultés à déplacer leur boîte.
- Ecoute Madame Sylvie ROSSET, adjointe au CCAS, qui fait un compte-rendu de la réunion du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) à savoir :
  - \* rappel des différentes missions du relais ;
  - \* 33 assistantes maternelles agréées habitent Pers-Jussy ;
  - \* le montant de la participation communale sera cette année de 10 158 €.
- Est informé par Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie d'un projet de sécurisation du secteur de Jussy qui sera présenté au Conseil Départemental.
- Demande des devis à plusieurs cabinets pour contrôler les actes d'urbanisme sur le terrain après construction.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 25 juin 2015 à 19h30.

## SÉANCE DU 25.06.2015

### Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 28/05/2015.
- Ayant présenté le Projet Educatif Territorial (PEDT) au comité de pilotage et au conseil d'école, décide de le valider avant de le faire parvenir à l'Inspection de l'Education Nationale, au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Suite à la municipalisation de la garderie périscolaire - centre de loisirs, prend connaissance du choix de recrutement de la Directrice du service enfance et jeunesse.
- Ecoute Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments, qui présente les décomptes définitifs des travaux suivants :
  - Aménagement de la micro-crèche 154 655 € TTC
  - Vestiaires de foot 241 668 € TTC
- Dans le cadre du diagnostic accessibilité qui doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires fin septembre, décide de confier le dossier au Cabinet Alpes Contrôle et accepte le devis d'un montant de 4 450 €.
- Vote la subvention suivante :
 

· cantine scolaire	14 975 €
--------------------	----------
- Soutient l'action des Maires de France qui s'inquiètent de la diminution des dotations de l'Etat pour les années à venir, diminutions qui impacteront les budgets et les investissements des collectivités territoriales et par là même les emplois induits.
- Décide de mettre en place une taxe pour dispersion des cendres d'un montant de 30 € ; les travaux du jardin du souvenir étant terminés.
- Accepte un devis de l'entreprise Deletraz d'un montant de 14 808 € HT pour la réfection du mur en pierre devant la mairie et la réfection du sol de la petite chapelle de l'église.
- Décide la remise en état de certains abribus dans le cadre de la sécurité des transports scolaires.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 30 juillet 2015 à 19h30.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PERS-JUSSY**

Madame, Monsieur,

Vous êtes retraité(e)s à Pers-Jussy.

Vous souhaitez acquérir des bases en informatique, découvrir comment naviguer sur Internet, apprendre à communiquer grâce à la messagerie électronique,

ou,

vous avez déjà quelques connaissances en informatique et souhaitez les approfondir.

A Pers-Jussy, des "Ateliers informatique" gratuits seront proposés dès la rentrée.

Les places seront limitées à 20 personnes.

Une réunion d'information et d'inscription aura lieu :

**le lundi 14 septembre 2015 à 9 heures  
à la mairie de Pers-Jussy**



✂.....

**CCAS - ATELIERS INFORMATIQUES**

**Si vous êtes intéressé(e)s par la proposition, et afin de répondre au mieux à vos attentes, veuillez retourner le coupon ci-dessous à la mairie.**

**NOM** .....

**PRENOM** .....

**TEL.** .....

**NIVEAU ESTIME :**     débutant             pratique déjà

**DISPOSE D'UN ORDINATEUR PORTABLE :**     oui             non

## Travaux en extérieur : respectez le voisinage

Trop de réclamations arrivent en mairie concernant le bruit, les feux, les problèmes de voisinage...

**Le bien vivre ensemble impose à chacun des règles de respect qu'il y a lieu d'observer en toutes circonstances...**

### NUISSANCES SONORES

**Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :**

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

**DÉCHETS VERTS : Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.** Le brûlage des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de l'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires) peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, source d'émission importante de substances polluantes ou cause de propagation d'incendie.

### ENTRETIEN DES HAIES

Une haie non entretenue peut rendre difficile voire dangereuse la circulation. Des végétaux mal entretenus peuvent aussi gêner la visibilité des panneaux de signalisation ou encore toucher des fils conducteurs aériens...

**C'est pourquoi chacun doit entretenir ses végétaux et les tailler si nécessaire. A défaut, une entreprise sera mandatée par la mairie et la facture sera envoyée aux personnes concernées.**

### **RAPPEL : HYPNOTHÉRAPEUTE À PERS-JUSSY**

adresse du cabinet : 55 chemin des Ecoles

Professionnelle de santé, Madame Catherine Mathelet propose l'hypnose thérapeutique (Hypnopraxie) dans des domaines variés, à tout âge : gestion de la douleur, stress, anxiété, phobies, insomnies, liens familiaux (notamment bébé), soutien des personnes accompagnant les malades, soutien dans les changements de vie (épreuves volontaires ou non), domaine émotionnel...

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.cmathelet.com](http://www.cmathelet.com)

**Pour prendre rendez-vous : 06.73.83.11.35**

## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

**Un service mutualisé** mis à votre disposition par les communes de Scientrier, Pers-Jussy et de Reignier-Esery en partenariat avec la **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales), la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) et en collaboration avec la **Direction de la Prévention et du Développement Social** (ex PMI - Protection Maternelle et Infantile).

**Parents**, le Relais Assistants Maternels (RAM) vous accompagne dans la recherche d'un mode de garde notamment d'un assistant maternel. Le RAM tient à votre disposition une liste régulièrement mise à jour.

Par ailleurs, si vous le souhaitez, la responsable vous facilitera les démarches administratives et vous épaulera dans la fonction d'employeur (modèle de contrat de travail, aide à la déclaration...)

**Accueil téléphonique : Mardi de 11h30 à 12h30 - Jeudi de 11h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00**

**Accueil sur rendez-vous : Lundi de 15h30 à 18h30 - Mercredi de 16h00 à 19h30**

**1er samedi du mois de 09h00 à 12h00**

**157 rue des Moineaux 74930 Reignier-Ésery / Tél. : 04.50.43.67.85 / Mail : [ram@reignier-esery.com](mailto:ram@reignier-esery.com)**

## DATES A RETENIR

**2e slalom en côte automobile de Pers-Jussy**  
11 et 12 juillet

**13 juillet**  
**Concerts**  
**Feux d'artifice**  
Parking des Fins

Toute la population de la commune de Pers-Jussy est invitée à la cérémonie du 14 juillet au Monument aux Morts à 11 heures



**Don du Sang**  
**16 juillet**  
CCA  
17h30

**Trial 4x4**  
**22 et 23 août**  
Les Communaux  
Loisings

**Batteuse**  
**28 août** : Préparation  
**30 août** : Fête  
Parking des Fins

**École de Musique**  
**7 septembre**  
AG  
CCA

**APE + Cantine**  
**8 septembre**  
AG  
CCA

**Gymnastique Féminine**  
**9 septembre**  
AG au CCA

**Dokkodo**  
**22 septembre**  
AG  
CCA

**Bibliothèque**  
**9 octobre**  
AG  
à la bibliothèque

**LA PERSJUSSIENNE**  
Préparation : **2 octobre** au CCA  
La marche ou la course : **11 octobre**  
Départ au parking des Fins  
site : [www.lapersjussienne.fr](http://www.lapersjussienne.fr)



**BIBLIOTHÈQUE**  
**Horaires d'ouverture du 06/07 au 31/08**  
Vendredi : 16h30 à 18h30 / Samedi : 10h00 à 12h00  
**Fermée du 1er au 20 août**  
**Réouverture le vendredi 21 août à 16h30**

## COUPURE DE COURANT : TRAVAUX

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Electricité Réseau Distribution France a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

**Horaires des coupures : le jeudi 9 juillet 2015, de 7h45 à 8h45**

Quartiers ou lieux-dits :

⇒ 947, 949, 953, 957, 1027, 1061, 1065, 1361, 1365, 1060, 1069, 1092, 1130, 1196, 1410, 1558 route de Lasnelaz.

## HORAIRES D'ÉTÉ - PHARMACIE DE PERS-JUSSY

**Pour mieux vous servir la pharmacie de Pers-Jussy sera ouverte tout l'été.**

**Horaires d'été du 1er juillet au 31 août**

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi : de 9h00 à 12h00